

COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2003

Ouverture

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2003

2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (VOLET DU P.L.U)

3 - CREATION DE POSTES

QUESTIONS ECRITES DES GROUPES

Clôture

L'an deux mille trois, le dix sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, commune de LA SALVETAT ST-GILLES, sous la présidence de Monsieur Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 10 février 2003

Présents : Mesdames et Messieurs CHAGNIOT – LADOUCE – ANCELIN - VACHER – CARIVEN – PROUDHOM – SOUQUET – LANGOT – CORBARIEU - SOULIE – THEOLAS – GIMBRE - LASCROUX – RAFFIER - PATTI – MASSE – BISSO – ASTRUC – ZINDJIRDJIAN – FALIERES –JALLAIS – GARDELLE - COULOUMIERS – ANDRAU - JOUANDANNE

Procurations :

Jean-Marc LATOUR donne procuration à Maïté PROUDHOM

Absents excusés : Mr BORDENAVE – Mme LUFEAUX

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 H et propose que Clotilde CARIVEN soit nommée secrétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant la création de postes.

ACCORD A L'UNANIMITE

Sommaire

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2003

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

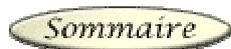
Madame ANDRAU précise qu'elle a voté contre le dernier procès-verbal et Monsieur JALLAIS signale une faute d'orthographe.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstentions : 2 (Mmes ANDRAU et JOUANDANNE)

Pour : 24

Madame COULOUMIERS, arrivée en retard n'a pas participé au vote.



2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (VOLET DU P.L.U)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de La Salvetat st-Gilles, qui est un élément important de la révision du PLU fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Il passe la parole à Madame RUFFAT, de l'Agence URBANE afin qu'elle présente les grandes orientations de ce P.A.D.D.

Après que celle-ci ait terminé son exposé, Monsieur le Maire propose de débattre sur les éléments énoncés après avoir rappelé succinctement les étapes de la concertation qui ont fait l'objet de deux réunions publiques les 25 octobre 2002, et 7 février 2003.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que le document présenté n'est en aucune façon contractuel ni directif, et qu'il doit servir de réflexion sur les 15 ans à venir ; mais les thématiques révèlent les éléments de travail sur lesquels la commune doit axer ses efforts pour faire en sorte que la ville de LA SALVETAT ST-GILLES ait un développement harmonieux, durable et qualitatif.

Monsieur ASTRUC prend la parole et fait part de sa réflexion (voir document annexe)

Monsieur le Maire tient à faire un certain nombre de rappels.

En premier lieu, nous devons absolument tenir compte de l'article 55 de la Loi SRU qui nous oblige à un quota de logements sociaux de l'ordre de 20 % prévu, chaque logement social manquant coûte à la commune 150 € par an ; sur l'année 2002, nous avons décaissé 47 400 € correspondant à un déficit de 316 logements sociaux.

Par ailleurs, nous devons maîtriser absolument nos équipements publics et notamment les bâtiments scolaires. Si nous ne prenons pas en charge notre avenir en matière de construction, nous risquons de faire face à un afflux de population et de permis de construire qui vont générer des demandes de classes supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle, notre réflexion urbaine est articulée autour d'un seul élément : les permis de construire délivrés ne devront pas dépasser un index de 70 logements / an.

Par ailleurs, sur le choix de la procédure, nous avons été au delà des obligations légales, il faut y ajouter le cahier des doléances déposé en Mairie, et toute la procédure d'enquête et de consultation de la population prévus dans la Loi SRU.

Monsieur ASTRUC estime que l'opposition qui représente 60 % des électeurs ayant voté aux dernières élections municipales se trouve devant le fait accompli.

Monsieur le Maire lui signale que tout se fait dans la transparence et la concertation.

Madame ANDRAU partage l'avis de Monsieur ASTRUC et demande un référendum sur le projet.

Monsieur le Maire rappelle à Madame ANDRAU qu'elle a refusé de participer aux commissions.

Monsieur ASTRUC se demande si lors des réunions publiques, quelqu'un s'est manifesté pour le projet.

Madame VACHER intervient pour signaler que l'urbanisation de la ville de LA SALVETAT ST-GILLES telle qu'elle est conçue, lui paraît réaliste ; elle signale qu'une augmentation brutale de la population peut générer une demande de scolarisation à laquelle nous ne pourrions faire face. Par ailleurs, elle comprend les craintes des salvetains face à un afflux de population, mais elle signale que la Salvetat St-Gilles ne peut pas rester à l'écart du développement de l'agglomération toulousaine, c'est un élément inéluctable, et c'est la raison pour laquelle il vaut mieux le maîtriser.

Par ailleurs, il a été fait état d'une corrélation entre l'augmentation de la population et l'augmentation de la délinquance lors de la réunion du 7 février dernier. Elle s'insurge contre cet état de fait et signale que, installée à la Salvetat depuis 20 ans, elle a vu la population augmenter de façon conséquente sans que pour autant la délinquance s'accroisse.

Monsieur LADOUCE abonde dans le sens de Madame VACHER pour signaler que la moitié des conseillers municipaux ici présents n'étaient pas là en 1999, et que la population a donc augmenté et que cela a été favorable.

Monsieur ASTRUC signale qu'il n'est pas contre l'augmentation de la population, mais contre la densification. Nous sommes une petite commune, il faut tenir compte de cela et ne pas densifier de façon importante, une commune voisine a fait un choix différent.

Madame JOUANDANNE se demande comment toutes les remarques de la population seront prises en compte dans la procédure de révision.

Elle rappelle que les ventes de terrains à l'Office d'HLM, qui ne sont pas sans signification sur l'augmentation de la population, n'ont pas fait l'objet d'une concertation. D'après elle, tout est verrouillé.

Monsieur CHAGNIOT rappelle que ces ventes ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal et que par ailleurs, ces terrains étaient prévus dans l'urbanisation.

Madame JOUANDANNE s'interroge toujours sur la relation entre concertation du public et vente de terrains à l'office HLM.

Monsieur le Maire lui rappelle que la vente des terrains n'a rien à voir avec la procédure du PLU. En tout état de cause, ces terrains auraient été urbanisés.

Monsieur ASTRUC met en cause le fonctionnement de la commission Urbanisme et son manque de transparence.

Monsieur CHAGNIOT lui répond que, au départ, c'était Monsieur DURON membre du groupe d'opposition de Mr ASTRUC qui siégeait en commission, et lorsqu'il a démissionné, il a été remplacé par Monsieur ASTRUC qui a pris les dossiers en marche, et que l'on ne peut pas revenir sans cesse sur des points déjà évoqués, et que de ce fait Mr DURON a dû informer son propre groupe comme il se doit. Madame GARDELLE intervient pour signaler les éléments donnés dans un article de la Dépêche sur l'évolution de la population de la commune de LA SALVETAT ST-GILLES, qui donnent 10 000 habitants en perspective 2015, elle souhaite qu'il y ait un peu plus de concertation et demande un peu plus de temps pour réfléchir à ce PADD.

Monsieur DAUVEL et Monsieur CHAGNIOT mettent en avant l'obligation des logements sociaux et de la mixité sociale et signalent que 20 % de logements sociaux par rapport à la limite fixée, à savoir 70 logements par an, ne généreront que 20 logements sociaux par an.

Madame JOUANDANNE se demande toujours comment vont être prises en compte les remarques de la population.

Monsieur CHAGNIOT rappelle à nouveau qu'il y aura une enquête d'utilité publique avec la nomination d'un commissaire enquêteur qui prendra en compte toutes les remarques de la population.

Madame FALIERES rappelle le rôle de l'opposition qui doit rester constructive et souhaite que l'opposition soit associée à la procédure et que tous les projets inclus dans le PADD passent en Conseil Municipal.

Monsieur JALLAIS se demande ce que l'on appelle renforcement du pôle sportif et de loisirs. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'un projet de déplacement de structures sportives qui feront l'objet de débats ultérieurs après un cadrage budgétaire.

Monsieur RAFFIER signale que les 150 personnes présentes à la réunion du 7 février représentent **0,1 %** de la population, ce qui n'est pas significatif d'une opposition, mais que bien entendu le rôle du Conseil Municipal est de tenir compte des observations faites.

Madame COULOUMIERS rappelle que Colomiers et Tournefeuille étaient, il y a à peine 15 ans, de petits villages, et que l'afflux de la population s'est fait de façon maîtrisée mais inéluctable. Il faut éviter que la Salvetat st-Gilles soit laissée pour compte, faire en sorte qu'elle puisse profiter du développement de l'agglomération toulousaine. Cela devrait nous permettre de développer le cœur de ville qui est un élément essentiel de la vie d'une commune, et offrir de nouveaux logements aux Jeunes qui débutent dans la vie active.

Elle signale aussi qu'elle a assisté à toutes les commissions urbanisme et qu'elle a eu connaissance de tous les dossiers.

Monsieur RAFFIER signale que la commune de LA SALVETAT ST-GILLES a une population vieillissante, qu'il faut faire en sorte de rapprocher les services publics des administrés, de leur niveau de dépendance et de la demande qu'il y aura sur l'habitation en centre ville.

Monsieur le Maire propose de passer au vote, mais compte tenu de l'incompréhension sur l'objet du vote, il accepte que le libellé de l'ordre du jour soit modifié comme suit : « **DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE** »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce débat.

VOTE A L'UNANIMITE

Sommaire

3 - CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire explique que pour permettre la promotion d'un certain nombre d'agents municipaux, remplissant les conditions statutaires et de mérite professionnel, il convient de créer sur le budget 2003, les grades d'avancement suivants :

- 3 postes d'agents d'entretien qualifié pour permettre la promotion de 3 agents d'entretien.
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour permettre la promotion d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe pour permettre la promotion d'un Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces postes seront inscrits au budget primitif 2003, et qu'ils feront l'objet d'une déclaration de vacance au Centre de Gestion pendant une durée de 6 semaines. Par la suite, les agents seront promus au 1^{er} avril 2003.

Après s'être assuré qu'aucune question n'était posé, Monsieur le Maire passe au vote.

UNANIMITE

Sommaire

QUESTIONS ECRITES DES GROUPES

GROUPE DE MR ASTRUC

PANNEAUX D'AFFICHAGE

Les totems lumineux, placés sur les axes de grande circulation, créent un danger car l'automobiliste, distrait par les informations à lire, n'est plus attentif à la circulation.

Pouvez-vous remédier à cet état de chose ?

Monsieur le Maire rappelle que ces panneaux lumineux sont là pour donner des informations et qu'à son sens, ils n'ont pas à être déplacés ou alors, il faut envisager de déplacer tous les supports publicitaires et panneaux indicateurs. Il propose d'envisager de les enlever dès que toutes les communes environnantes en auront fait autant.

LES TROTTOIRS SALVETAINS

Avenue des Pyrénées, ne pourrait-on pas aménager la partie réservée pour des parterres inexistants, afin que les véhicules puissent stationner sans être obligés d'obstruer les trottoirs.

Monsieur le Maire estime que les véhicules n'ont pas à stationner sur les trottoirs, que les riverains doivent rentrer leurs véhicules sur leurs propriétés et libérer les trottoirs aux piétons.

Fin de la réunion à 23 h 30.

Sommaire